



Pourquoi les appareils et installations électriques sont-ils si dangereux pour vous et vos biens ?

- Parce que l'électricité est présente dans toutes les pièces de votre habitation et que tous les appareils électriques qui s'y trouvent sont potentiellement dangereux, soit par l'électricité elle-même, soit par la chaleur dégagée par l'appareil. Exemples : le lampadaire halogène sans grille de protection, un fil de lampe abîmé, l'abat-jour en papier, un pied de lampe non isolé, un interrupteur dévissable...

Attention : ne pas brancher un ou plusieurs appareils électriques consommant au total plus de 3000 Watts sur une même prise murale standard de 16 ampères (exemple : halogène 500 Watts, convecteur électrique 2500 Watts, fer à repasser 500 Watts).

- Parce que le corps humain est un réel conducteur électrique et que tout appareil électrique branché dans une pièce d'eau (cuisine, salle de bain...) représente un risque d'électrocution.



Les conseils pratiques et précautions à prendre pour éviter que votre installation électrique ne provoque des dommages aux appareils électriques et ne déclenche un incendie.

● L'installation électrique elle-même

Les règles à respecter impérativement :

- laissez l'accès libre à votre compteur électrique.

Vérifiez la mise en sécurité de votre installation électrique :

- demandez l'installation de différentiels à haute sensibilité (type A ou AC de 30mA), afin de protéger les personnes et les objets,
- faites relier votre installation à la terre,
- faites poser des prises de terre dans toutes les pièces d'eau et choisissez du matériel de classe 2,
- pensez à mettre des prises à éclipses dans les autres pièces afin de protéger vos enfants,
- équipez-vous d'appareillages encastrés plutôt que dévissables (interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs,...),

● L'entretien de votre installation électrique

Faites entretenir régulièrement votre installation électrique car elle vieillit et les matériaux s'usent.

- remplacez vos vieux appareils par du matériel électrique estampillé NF.
- si votre installation électrique est équipée de fusibles en plomb, remplacez-la par un nouveau tableau électrique, des coupes circuit (ou disjoncteurs) et des interrupteurs différentiels. Les départs d'incendies sont très fréquents sur ce type de fusibles.



Si votre installation électrique a plus de 10 ans, faites-la vérifier par un professionnel !

● Des conseils pour une bonne utilisation de votre installation électrique

- sur les installations électriques modernes, faites vérifier le coupe-circuit électrique s'il s'est déclenché plus de 10 fois,
- évitez de faire passer les fils électriques sous un tapis,
- ne raccordez pas à la terre par l'intermédiaire d'une canalisation d'eau,
- pas d'installation surexploitée : une multiprise utilisée en excès surchauffe et fait fondre les gaines de protection ; ce qui provoquera des étincelles et déclenchera un court-circuit...

Savez-vous que :

- 25% des incendies sont dus à des installations électriques défectueuses.
- La machine à laver, la télévision sont les appareils le plus souvent à l'origine d'un début d'incendie.
- 46% des logements sont non conformes aux règles en matière d'installations électriques et 20% sont particulièrement dangereux.

Vous êtes propriétaire ?

Vous souhaitez mettre votre logement en location ?

Attention !

Assurez-vous de la conformité de vos installations électriques.

● Prenez toutes les précautions nécessaires !

- ✓ Ne laissez jamais branchés des appareils électriques inutilisés (robots ménagers, fer à repasser, perceuse,...).
- ✓ Ne débranchez pas un appareil en tirant sur le fil.
- ✓ Débranchez toujours l'appareil avant de le nettoyer.
- ✓ Vérifiez que l'ampoule de votre halogène est protégée par un écran protecteur ou par une grille.
- ✓ Ne laissez pas vos guirlandes de Noël allumées sans surveillance.
- ✓ Profitez de changer les starters lorsque vous changerez vos néons.
- ✓ Apprenez à vos enfants les principales règles de sécurité électrique et les dangers liés à une mauvaise utilisation de l'électricité. Protégez-les contre les risques éventuels : protégez vos prises, évitez les jouets électriques à brancher directement à une prise...
- ✓ Ne laissez pas vos appareils en veille (TV, magnétoscope...).
- ✓ Eloignez les matières inflammables de la cuisinière, des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes (rideaux, tapisseries, essuie-mains...).
- ✓ Ne rien poser sur un appareil électrique.



La prévention contre la foudre, ça existe aussi ! Savez-vous qu'un grand nombre de sinistres dommages électriques est dû aux orages ?

● La meilleure protection pour une maison, est l'installation d'un parafoudre au tableau général, il vous protégera et protégera vos installations (hifi, TV, vidéo,...)

● Et adoptez des règles de prudence en cas d'orage, de foudre :

- limitez l'utilisation d'objets métalliques, d'appareils électriques,
- débranchez le cordon d'alimentation secteur de vos appareils électriques et le câble d'antenne hertzien ou la parabole de votre téléviseur, débranchez le téléphone et tout appareil connecté par le réseau téléphonique (modem, box...)
- évitez les appels depuis un téléphone fixe.



Le parafoudre est même obligatoire dans certaines régions... dans certains types d'habitations.

Faites installer un parafoudre par un Professionnel.

Quel type d'équipement choisir ?

Pour tout savoir, consultez notre site :

➔ www.aviva-prevention.com

Les bons réflexes AVIVA :

- Maintenez votre installation électrique en bon état.
- Equipez-vous :
- ✓ d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF-marque NF S61966 ou CE) : parce qu'une fumée précède toujours un incendie, vous serez averti à temps !
Pour être efficace, le détecteur doit être installé à proximité des zones de sommeil.
- ✓ d'un parafoudre.
- Ayez en tête le numéro d'urgence des pompiers : **18**.
- Ne tentez pas de lutter seul contre le feu sans avoir appelé les secours.

Les + produits

Demandez conseil à votre Agent Général Aviva à propos de l'option rééquipement à neuf sur les dommages aux appareils électriques.

Et si vous n'êtes pas encore assuré, sachez qu'Aviva garantit d'office les dommages aux installations électriques.

AVIVA assurances

13, rue du Moulin Bailly - 92271 Bois-Colombes Cedex.
Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers.
Entreprise régie par le code des assurances.
Capital social : 163 932 160 euros.
306 522 665 R.C.S. Nanterre.

www.aviva-assurances.com

